



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Recu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le  
 ID : 033-253306617-20240319-2024\_07-DE

Séance du 19 mars 2024 à 14 heures 30  
 SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/03/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	Ex	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	Ex	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	P	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERET	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	Ex	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le  
 ID : 033-253306617-20240319-2024\_07-DE

P = Présentiel      V = Visioconférence      PP = Présentiel partiel      Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Sylvain GUIHAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais,  
 Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,  
 Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
 Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Madame Laurence PEROU, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais est arrivée en cours de séance, soit à 14 heures 59.  
 Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde est parti en cours de séance, soit à 15 heures 47.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2024, 33 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).



**Objet : Compte Administratif 2023 : budget principal**

**Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE**

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32 Etant précisé que Monsieur GUINAUDIE n'a pas participé au vote
Nombre de procurations	6
Nombre de votants	38

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité tenue par Monsieur le Président.

Considérant que le CGCT précise que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Comité Syndical examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote, mais il doit se retirer au moment du vote.

Considérant que Monsieur le Président quitte la séance et que la Présidence de la séance est assurée par Monsieur Michel VACHER, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Smicval,

Considérant qu'il est donné lecture des résultats de la gestion du Président Sylvain GUINAUDIE, concernant l'exercice 2023,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'arrêter les résultats du Compte Administratif comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	10 205 183.61 €	43 231 885.66 €
RECETTES	8 243 880.97 €	43 877 809.25 €
SOLDE	- 1 961 302.64 €	+ 645 923.59 €

Considérant qu'avec le solde des restes à réaliser d'un montant de - 330 150.65 €, le besoin de financement est de 1 935 504.37 €.

Considérant que le Compte de Gestion de l'exercice 2023 fait ressortir une exécution identique d'écritures avec le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2023, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir pris connaissance des documents fournis, des éléments qui s'y rapportent et après avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	36
Contre	0
Abstentions	2

Décide :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240319-2024\_07-DE



Article 1 :

D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2023, dans les conditions énumérées ci-dessus.

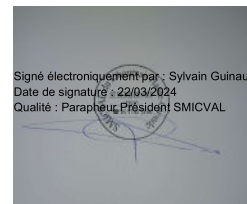
Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

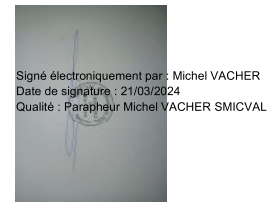
Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE



FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 mars 2024

Publié le : 26/03/2024

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 49  
 Nombre de membres présents : 38 *Nonien GUINAUDIE n'ayant pas participé au vote*  
 Nombre de suffrages exprimés : 38 *dont 6 procuration*  
 VOTES :  
 Pour : 36  
 Contre : 0  
 Abstentions : 2

Date de convocation : 18/03/2024

Présenté par (1). le Président Sylvain GUINAUDIE  
A, le 31 Denis de Pile, le 19 mars 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A, le 31 Denis de Pile, le 19 mars 2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.